

L'augmentation des dépenses de santé, en France comme dans l'ensemble des pays dits développés, conduit les décideurs politiques à réduire la prise en charge des frais de santé par les assurances maladie, et à restreindre de fait l'accès aux soins pour de nombreux patients.

Prescrire a choisi de placer les intérêts des malades avant la question des coûts. *Prescrire* ne parle d'«argent» qu'après avoir évalué la balance bénéfices-risques des soins. Puis, à balance bénéfices-risques équivalente, *Prescrire* préconise le traite-

ces commercialisations ? Comment expliquer que les pouvoirs publics aient accepté le remboursement de ces médicaments ? Pourquoi des prix souvent beaucoup plus élevés que ceux de médicaments équivalents déjà disponibles ? Jusqu'à 13 fois plus élevé pour un médicament contre la goutte, sans progrès démontré.

Comment ne pas évoquer l'influence des intérêts commerciaux sur les acteurs du système de soins, soignants et patients compris ? La frilosité des agences ? Des experts sous influence ? Des décideurs

É D I T O R I A L

Remboursez !

ment ou l'examen dont le prix unitaire est le moins coûteux.

Le bilan de l'année 2010 du médicament (lire page 134) donne l'occasion de parler d'argent et de pointer de gros gaspillages.

Parmi les médicaments nouvellement commercialisés analysés par *Prescrire* en 2010, encore une fois, la moitié environ «n'apporte rien de nouveau», c'est-à-dire sont sans intérêt pour améliorer les soins. L'élargissement des ventes, soutenu par la publicité, est la seule justification de ces commercialisations. Des dépenses inutiles.

Pire encore, en 2010, encore une fois, un médicament sur cinq a été coté «Pas d'accord» par *Prescrire* : médicaments sans avantage pour les patients et trop lourds d'effets indésirables. Des dépenses dangereuses.

Comment expliquer que les agences nationales ou européenne aient autorisé

politiques soumis au chantage des firmes, ou soucieux de soutenir l'emploi et le développement des firmes pharmaceutiques nationales ou européennes, avant la santé publique ?

Et derrière ces arrangements apparaît un gouffre financier. Par exemple en 2009, les spécialités pharmaceutiques contenant de la *rosiglitazone*, cotées «Pas d'accord» par *Prescrire* dès leur commercialisation en raison de risques importants, ont représenté des dizaines de millions d'euros de remboursement par l'assureur maladie obligatoire français, sans compter les coûts liés à leurs effets indésirables.

Autant de dépenses inutiles ou dangereuses, payées soit directement par les patients soit indirectement par l'ensemble des cotisations.

Remboursez !

Prescrire